

Consentement à la transmission par voie électronique

(Article 748-8 du code de procédure civile et article 803-1 du code de procédure pénale)

Nous vous invitons à lire attentivement la notice n°52283 avant de remplir ce formulaire.

Ce consentement permet la transmission par voie électronique des avis, récépissés et convocations adressés par le greffe à une partie par tous moyens, par lettre simple ou par lettre recommandée.

NB : le greffe continuera d'adresser par voie papier les avis, convocations et récépissés dont les dispositions légales ou réglementaires prévoient l'envoi par lettre recommandée avec accusé de réception.

Renseignements vous concernant :

Madame Monsieur

Votre nom de famille (nom de naissance) : _____

Votre nom d'usage (exemple : nom d'époux / d'épouse) : _____

Vos prénoms : _____

Votre adresse : _____

Complément d'adresse : _____

Code postal | _____ | Commune : _____

Pays : _____

Votre numéro de téléphone : | _____ |

Votre adresse électronique : _____ @ _____

Vous devez joindre copie recto-verso de votre pièce d'identité.

Le cas échéant, renseignements concernant la personne que vous représentez :

► Vous agissez en qualité de **représentant légal d'une personne physique** :

Madame Monsieur

Son nom de famille (nom de naissance) : _____

Son nom d'usage (exemple : nom d'époux / d'épouse) : _____

Ses prénoms : _____

Vous devez joindre copie recto-verso de votre pièce d'identité.

Si vous êtes représentant d'une personne majeure : vous devez joindre copie de la décision qui vous a désigné représentant légal ;

Si vous êtes représentant d'un enfant mineur : vous devez joindre tout justificatif de votre qualité, copie du livret de famille ou copie de l'acte de naissance en copie intégrale ou copie de la décision qui vous a désigné représentant légal.

► Vous agissez en qualité de **représentant légal d'une personne morale** :

Forme de la société (SA, SARL, EURL, SCI, SCP, ...) : _____

Dénomination : _____

Adresse postale : _____

Complément d'adresse : _____

Code postal [_ _] [_ _] [_ _] [_ _] [_ _] Commune : _____

Pays : _____

Vous devez joindre tout justificatif de votre qualité (pièces d'identité, pouvoir, extrait K-BIS).

La procédure pour laquelle vous faites la demande :

Juridiction saisie : _____

N° Portalis (Exemple DCCN-2-BOC-KK) : _____

A défaut, joindre tout document relatif à la procédure en cours.

Votre consentement concernant la transmission par voie électronique des avis, récépissés, convocations adressés par le greffe du tribunal :

J'accepte que les **avis, convocations et récépissés** adressés par le greffe à une partie par tous moyens, par lettre simple ou lettre recommandée me soient exclusivement transmis par voie électronique via Justice.fr

► Je suis informé(e) que mon consentement ne **peut être révoqué**.

► J'ai bien noté que je dois signaler au service saisi de mon dossier tout changement de mes coordonnées téléphone portable et/ou courriel.

► Je suis informé(e) que mon consentement à la transmission par voie électronique me permettra :

- de consulter l'état d'avancement de ma procédure civile ou pénale,
- de réceptionner des documents ou informations en ligne, toute nouvelle communication donnant lieu à l'envoi d'un avis de mise à disposition à mon adresse électronique,
- d'être alerté(e) des modifications intervenues dans mon dossier,
- de recevoir un rappel d'audience par SMS.

L'ensemble de ces fonctionnalités nécessitent l'ouverture d'un espace personnel sur le site Justice.fr.

La procédure pour laquelle vous faites la demande :

Je soussigné(e) (prénom, nom) : _____
certifie sur l'honneur que les renseignements portés sur ce formulaire sont exacts.

Fait à : _____ Le 1____/____/____

Signature

La loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative aux fichiers nominatifs garantit un droit d'accès et de rectification des données auprès des organismes destinataires de ce formulaire.

Notice Consentement à la transmission électronique

(Article 748-8 du code de procédure civile et article 803-1 du code de procédure pénale)

Cette notice est à lire attentivement avant de remplir le formulaire n° 15414.

Le consentement à la communication par voie électronique vous permettra de consulter en ligne vos affaires civiles et/ou pénales rattachées à votre espace personnel depuis le site Justice.fr.

Vous devez au préalable accomplir les formalités informatiques suivantes :

- ▶ Créer votre espace personnel sur Justice.fr en cliquant sur « accéder à mon espace personnel »

Vous êtes dirigé sur le site de FranceConnect (fournisseur d'identité)

- ▶ Saisir les identifiants de votre choix parmi les tiers de confiance suivants :

- Identifiants de Impôts.gouv.fr (n° à 13 chiffres + votre code d'accès)
- Identifiants de Ameli.fr (n° de sécurité sociale + votre code d'accès)
- Identifiants de la Poste.net, etc...

- ▶ Valider votre saisie, votre espace personnel sur Justice.fr est créé.

(Cette formalité d'ouverture de compte ne sera à accomplir qu'une seule fois)

Pour visualiser le dossier pour lequel vous avez consenti, vous devez :

- ▶ Ajouter le numéro d'identification qui vous a été adressé par courrier électronique,
- ▶ Ajouter la clé de rattachement qui vous a été adressée par SMS sur votre téléphone portable.
- ▶ Valider : votre dossier est visualisable sur votre espace personnel.

Vous pourrez alors :

- ▶ Consulter l'état d'avancement de votre affaire,
- ▶ Réceptionner des documents ou informations en ligne,
- ▶ Être alerté des modifications intervenues dans votre dossier par courrier électronique,

- Recevoir un rappel d'audience par SMS.

Formalités à respecter :

Le consentement à la communication électronique doit être formulé par écrit à l'aide du formulaire joint. Il est recommandé de remplir le formulaire de manière informatique. A défaut, il devra être rempli en caractères majuscules et de manière lisible.

En cas de manque de place, des informations complémentaires peuvent être ajoutées sur papier libre.

Le **formulaire original** doit être daté et comporter votre signature manuscrite.

L'indication d'un numéro de téléphone portable et d'une adresse électronique valides est impérative afin que vous puissiez recevoir votre identifiant et votre code de sécurité, préalable au rattachement du dossier à votre espace personnel.

Toute modification doit être signalée à la juridiction saisie. Dans le cas contraire, l'accès à l'espace personnel du justiciable deviendra impossible.

Renseignements vous concernant :

Vous devez renseigner vos civilités, nom, nom d'usage, prénoms et adresse complète.

Vous devez fournir :

► Un numéro de téléphone valide :

Le numéro de téléphone doit être français (métropole et outre-mer).

Sont alors autorisés les préfixes suivants : 06, 07, +508, 00508, +687, 00687, +689, 00689, +681, 00681, +336, 00336, +337 et 00337

ET

► Une adresse électronique valide :

Le symbole arobase @ est impérativement présent dans le champs « Courriel » une seule fois.

La présence d'au moins un point (.) après le symbole (@) est obligatoire dans le champ « Courriel ».

Renseignements concernant la personne que vous représentez :

- Si vous êtes le représentant légal d'un enfant mineur (parent, administrateur légal, tuteur, curateur),
- Si vous êtes le représentant légal d'un majeur protégé (tuteur, curateur, mandataire, une personne habilitée ou administrateur ad hoc).

► Si vous êtes le représentant légal d'une personne morale :

Vous devez indiquer la forme de la société (SA, SARL, EURL, SCI, SCP, ...), la dénomination, adresse complète de son siège social.

Il vous est possible de recevoir par communication électronique les avis, récépissés, convocations transmis par le greffe. Pour cela, vous devez avoir donné votre consentement.

Le formulaire cerfa n°15414 « Consentement à la transmission par voie électronique » vous permet d'effectuer ce consentement.

Cette acceptation vous engage à prendre connaissance des courriels ou SMS qui vous seront transmis par voie électronique et à signaler au greffe toute difficulté technique de réception ou changement d'adresse.

La procédure pour laquelle vous faites la demande

Vous devez indiquer dans le formulaire le numéro de dossier ainsi que la juridiction concernée par votre consentement.

A défaut, joindre tout justificatif de la procédure en cours.

Votre consentement à la transmission par voie électronique

Le consentement à la dématérialisation est valable tout au long de la procédure concernée.

Vous pourrez consulter et télécharger vos avis, récépissés et convocations sur votre portail. Vous ne les recevrez plus par voie postale.

Le consentement ne peut être révoqué.

En cas de difficultés techniques ou d'absence d'affichage prolongé sur votre espace personnel, il vous appartiendra de contacter le support ou de vous rapprocher de la juridiction en charge de votre dossier.

Périmètre du consentement à la transmission par voie électronique

Vous pouvez consulter les données du dossier ainsi que les documents en ligne concernant les avis, récépissés et convocations.

Exemples :

- Avis : avis de classement sans suite ; avis de renvoi ; avis d'audience
- Convocation : convocation à l'audience ; convocation devant le juge ou le procureur de la république
- Récépissé : récépissé de dépôt de plainte suite à une constitution de partie civile

Précisions :

Les documents transmis par lettre recommandée avec avis de réception seront toujours adressés par voie postale.

A ce jour, sont exclus du périmètre les données des affaires suivantes :

- En matière pénale : les données relatives à la phase d'instruction, et à la procédure devant la cour d'assises, et à la procédure postérieurement au jugement (application des peines/exécution des peines).

- En matière civile : les données relatives aux procédures d'assistance éducative, aux procédures devant le parquet civil, actes de greffe et ordonnances de protection.

Pour plus d'information, vous pouvez vous rendre sur le site [Justice.fr](https://www.justice.fr)